
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS DU KOUILOU
ET DE POINTE- NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du 26 mars 2010

La journée des partenaires s'est tenue le vendredi 26 mars 2010 dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe-Noire, sous la présidence du Colonel Laurent NGOUBA LENGANGUE, représentant Mme la Directrice Interdépartementale empêchée.

Plusieurs points ont été débattus au cours de cette réunion, à savoir :

- **De la publication de l'Avis N°005/PAPN-DC du 24 mars 2010**

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE a informé les partenaires que la Direction du Port Autonome de Pointe-Noire a publié un Avis demandant aux usagers du Port de former un carré représentatif de leur personnel sur le site ILOGS (ex Intels), le lundi 29 mars 2010, à l'occasion de la visite de l'enceinte portuaire par son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République et sa Majesté CHEIKH HAMAD BIN KHALIEA AL THANI, Emir du QATAR.

- **Du renouvellement des équipements informatiques**

L'Inspecteur Xavier Victor OSSOUALA, Chef du SEPI a informé les partenaires que la rencontre du DEPI avec les sociétés NGOUALA TRANSIT et TRANSLO en vue du renouvellement des équipements informatiques a été reportée pour la semaine suivante, en raison du calendrier chargé du DEPI.

Monsieur Joseph MBOUNGOU de PANALPINA a souhaité que l'unité centrale destinée à la saisie des manifestes soit remplacée par une unité en état de marche (celle fournie étant également en panne). Il a rappelé le souhait de sa société d'être dotée d'une deuxième unité centrale pour la saisie des manifestes.

Le Chef du SEPI en a pris acte et a promis transmettre cette doléance à la hiérarchie.

- **De la rupture du stock de consommables informatiques**

Le Chef du SEPI a rassuré les partenaires que le problème a été résolu et que la tutelle a pris les dispositions requises pour que ce genre de désagréments ne puisse plus se reproduire.

- **De l'apurement informatique de certains dossiers**

Le Chef du SEPI a informé les partenaires que l'équipe technique qui se trouve actuellement à Pointe-Noire a dû retarder l'apurement informatique des dossiers, en raison des travaux de paramétrage requis par le lancement du scanner.

L'apurement sera effectué dès la fin des travaux de paramétrage.

- **De l'application Exonet**

Le Chef du SEPI a confirmé que l'insertion dans le système des données de la société BIOCARE est effective. Cette société peut désormais saisir directement ses déclarations.

Répondant à la préoccupation de Monsieur Joseph MBOUNGOU de PANALPINA sur l'extension d'EXONET aux sociétés minières, le Chef du SEPI a indiqué qu'EXONET est applicable à toutes les conventions signées par l'Etat congolais. Il appartient cependant à la société intéressée de faire la demande d'insertion dans le système auprès de la Direction Générale des Douanes.

- **Du démarrage des activités de la Cellule scanner**

Monsieur Youssouf MONDOHA, Directeur des opérations de COTECNA, a informé les partenaires que le premier scannage de conteneur a eu lieu le jeudi 25 mars 2010.

Madame Nicole LABARRE d'UNICONGO s'est réjouie du démarrage effectif du scanner, qui marque une étape importante de la modernisation des procédures de dédouanement au Congo.

- **Du NIU**

Monsieur MONDOHA a informé les partenaires que COTECNA, qui a pendant longtemps fait preuve d'une certaine souplesse dans l'application des dispositions relatives au NIU, ne pourra plus admettre l'ouverture d'un dossier en l'absence d'un NIU valide

- **De l'harmonisation du fichier « transitaires agréés »**

Monsieur MONDOHA a également informé les partenaires qu'il a été décidé avec la Douane d'harmoniser le fichier des transitaires agréés. Désormais, pour toute ouverture d'un dossier à COTECNA, l'utilisateur devra indiquer le nom d'un transitaire agréé.

- **Des perturbations du système informatique de COTECNA**

Monsieur MONDOHA a présenté des excuses aux partenaires pour les multiples perturbations du système informatique de COTECNA enregistrées en début de semaine, dues à la mise en place d'une nouvelle configuration. Il a rassuré les partenaires que tout devait rentrer dans l'ordre dès lundi 29 mars 2010.

Monsieur MBOUNGOU de PANALPINA et Madame THIEL de SDV ont déploré le fait que les usagers n'aient pas été prévenus à temps, afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions.

- **Du délai de paiement des déclarations liquidées**

Monsieur MBOUNGOU de PANALPINA a souhaité que le délai de 48 heures prévu pour le paiement des déclarations liquidées soit prolongé compte tenu du temps nécessaire pour faire établir des chèques certifiés.

Monsieur Mathieu OMBANDZA, Receveur Principal des Douanes en a pris acte. Il a rappelé que des dispositions ont été prises au niveau du système informatique en vue du blocage des opérations en douane pour déclarations impayées.

Monsieur le Receveur a tenu à souligner que ce ne sont pas des sociétés comme PANALPINA qui posent problème en matière de déclarations impayées.

- **Des félicitations de Madame Nicole PIETROBELLI à l'endroit du Chef du SEPI et des inspecteurs du Bureau Principal Port**

Madame Nicole PIETROBELLI, Directrice Générale de la Société TMC a tenu à remercier et à féliciter le Chef du SEPI et les Inspecteurs du Bureau Principal Port pour la diligence dans le traitement des dossiers de dédouanement de sa Société, au cours de la semaine écoulée. Elle a souhaité que cet élan soit maintenu.

- **De l'application effective des dispositions de la Note de Service N°435**

Monsieur Eric RUIZ, PDG de CFAO s'est interrogé une fois de plus sur l'application effective des dispositions de la Note de Service N°435. Il a déploré les retards observés dans le traitement des dossiers des sociétés agréées et le caractère systématique des visites physiques

Madame Marie Jeanne ASSAMBI, Chef de Section au Bureau Principal Port, a tenu à rassurer Monsieur RUIZ que l'application des dispositions de ladite Note est effective au Bureau Principal Port. Elle a demandé aux partenaires qui rencontreraient des difficultés de se rapprocher des responsables du Bureau.

- **Des marchandises soumises au scannage**

Répondant à la préoccupation d'un partenaire sur les marchandises qui seront soumises au scannage, Monsieur MONDOHA de COTECNA a rappelé que le scannage ne sera pas systématique. Il a précisé que les déclarations relatives aux conteneurs à scanner seront orientées vers le circuit scanner. Toutefois, un conteneur non orienté vers ledit circuit pourra être scanné sur décision de la Douane.

- **Du renouvellement des comptes créditaires**

Monsieur le Receveur Principal des Douanes a précisé que les premiers dossiers signés sont attendus en début de semaine. Il a promis s'investir personnellement pour que le renouvellement des comptes créditaires ait lieu dans les meilleurs délais.

- **De la validation de la 3^e phase pilote du projet de Guichet Unique Maritime (GUMAR)**

Le Chef du SEPI a informé les partenaires sur la validation de la 3^e phase pilote du projet GUMAR (phase du passage portuaire). Les derniers réglages sont amorcés en vue de la validation courant juin 2010 de la 4^e phase, celle du dédouanement.

Commencée à 8h10, la réunion a pris fin à 9H30.

**La Directrice Interdépartementale
des Douanes et Droits Indirects,**

Madame Florence LOEMBA